"Famille et Procréation" : l'Église veut protéger l'amour humain

Article rédigé par Décryptage, le 09 juin 2006

Le Conseil pontifical pour la famille, fondé il y a 25 ans par Jean-Paul II et présidé par le cardinal Alfonso López Trujillo, a publié ce mardi 6 juin un document de référence "Famille et procréation".

Selon la note de présentation du P. Abelardo Lobato op, consulteur du dicastère, ce document est destiné à être utilisé tant au niveau doctrinal que pastoral.

Les agences de presse ont cru bon retenir que l'Église maintenait son opposition à la contraception, l'avortement, la conception in vitro et les unions homosexuelles. Étonnant ! Le Monde du 7 juin titre "Le Vatican lance une nouvelle offensive contre les unions homosexuelles". La Croix du 8 juin se demande si ce "petit texte" "non signé par le pape", qui "résume les normes déjà posées par l'Église dans différents documents magistériels", ne prend pas un "risque" en "n'en [soulignant] que les interdits" : celui de "négliger les fondements théologiques d'une conception chrétienne de la famille qui met l'amour au cœur comme l'a récemment rappelé le pape dans son encyclique "Deus caritas est"". C'est bien pourtant l'objet de ce document de donner le sens de l'enseignement du Magistère : si l'Église "s'oppose" à certains comportements, c'est en raison des exigences de l'amour humain, "image de la Trinité", et qui a lu que Benoît XVI prêchait un amour facile ?

Problématique

La problématique de Famille et Procréation humaine est traitée en quatre chapitres rappelant que "la famille est le seul lieu approprié à la procréation", et expliquant ce que l'on "entend par procréation intégrale au sein de la famille, ses aspects sociaux, juridiques, politiques, économiques et culturels". Un cinquième chapitre expose "les perspectives complémentaires, théologique d'abord, dans la mesure où la famille humaine est image de la Trinité, pastorale ensuite, car la famille est base de l'Église et espace d'évangélisation".

Le document, précise la note, "se réfère principalement au concile Vatican II et au magistère de Jean-Paul II qui a été très attentif à la famille, mais aussi au Catéchisme de l'Église catholique et à son récent Compendium sur la doctrine sociale". Il entend donc "proposer une lecture doctrinale à la question et ouvrir la voie de recherche sur les points actuellement débattus".

L'introduction rappelle ce que Jean-Paul II avait affirmé à Puebla en 1979: "L'Église présente la vérité sur l'homme tout en cherchant l'entière vérité. L'homme n'est pas qu'un animal pensant mais un être familial, la famille étant naturelle à l'homme car instituée par Dieu. Mais l'homme, qui est une énigme pour lui-même, vit aujourd'hui au niveau familial la crise la plus aiguë de son histoire. La famille est attaquée comme jamais auparavant, de nouveaux modèles d'union la détruisent, les techniques de procréation font fi de l'amour, les politiques de contrôle de la natalité portent à un hiver démographique... Tout ceci risque de déboucher sur un monde post-humain. L'homme doit être sauvé". L'approche de la procréation humaine peut se faire selon plusieurs perspectives. Le point de vue historique réaffirme la valeur de descendance. Quant à "la [perspective] religieuse, elle place l'homme face à son Créateur qui insuffle une âme en individu et compte sur l'homme pour atteindre la plénitude de son être".

Procréation et amour humain

"La procréation, qui est le mode de transmission de la vie par l'union de l'homme et de la femme... doit être véritablement humaine", c'est-à-dire "le fruit d'un acte d'amour, d'un acte libre, rationnel et responsable de la transmission de la vie... L'acte conjoint de l'homme et de la femme ne peut être privé de sa dimension procréative, qui établit la maternité et la paternité responsables. La morale conjugale repose sur cette base".

"Les documents doctrinaux de l'Église telle l'encyclique Humanæ Vitæ ou l'exhortation apostolique Familiaris Consortio parlent de la fondamentale dignité de la personne et de sa dimension éthique. La condamnation absolue de l'avortement et le refus de séparer la dimension de l'union de celle de la procréation, comme de réduire la sexualité à une fonction libre, trouvent leur appui dans l'être et sa dignité".

Compréhension intégrale de l'homme

"La solution de tout cela réside dans la compréhension intégrale de l'homme. Sans une anthropologie de l'être et de l'esprit il ne saurait y avoir compréhension totale de l'homme, les concepts de personne et d'être étant alors vides de contenu. Dans cette situation, morale et religion, qui sont des valeurs fondamentales et décisives, sont réduites à la sphère privée. Le retour à la métaphysique est donc prioritaire afin de retrouver l'humain dans l'homme".

"L'homme est un être familial, et de là un être social, politique, économique, culturel, juridique et religieux. La famille, qui touche à tous ces aspects essentiels, a constamment besoin d'aide, de services, de protection et de promotion." Le document précise comment développer chacun de ces volets. Il faut rappeler que la dimension juridique du problème a été abordée par le Saint-Siège en 1983, qui a publié la première Charte des droits de la famille, en défense de cette institution.

"La doctrine relative à la procréation intégrale... est confirmée par la théologie de la Création et par le mystère du salut révélé en Jésus-Christ et diffusé par la nouvelle évangélisation. Le Créateur a voulu double l'homme. Et notre rédempteur a assumé la condition familiale à Nazareth indiquant combien la famille appartient de tout temps au plan divin, deux en une chair seule".

Source: Vatican Information services.

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage